

PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE: LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS À LA RESCOUSSE?

CERCLE DES EXPERTS EN COMMERCE INTERNATIONAL

par Me Mélanie Couture

18 septembre 2019



Les manchettes

- Pénurie de main-d'œuvre: réduction de service à la Société de transport du Saguenay (<https://www.journaldequebec.com/2019/09/12/penurie-de-main-duvre-reduction-de-service-a-la-societe-de-transport-du-saguenay>)
- Pénurie généralisée de main-d'œuvre dans l'industrie touristique (<https://www.tvanouvelles.ca/2019/09/02/trop-de-touristes-pas-assez-demployes>)
- Faute de main-d'œuvre, l'industrie aérospatiale du Québec ne suffit plus à la demande (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1285483/penurie-emplois-personnel-nolinor-mirabel-avions>)
- Restauration, pénurie de main-d'œuvre et grande séduction (<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/tout-un-matin/segments/chronique/132799/penurie-main-oeuvre-moyen-salaire>)
- Pénurie de main d'oeuvre: l'Hôpital de Saint-Eustache redirige les accouchements (<https://www.985fm.ca/nouvelles/sante/248184/penurie-de-main-doeuvre-lhopital-de-saint-eustache-redirige-les-accouchements>)
- La pénurie de main-d'œuvre frappe le milieu communautaire de l'Estrie (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1291844/manque-travail-employes-ble-dor-organismes-emploi>)
- Des clandestins auraient été embauchés en raison du manque de main-d'œuvre (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1294325/des-clandestins-auraient-ete-embauches-en-raison-du-manque-de-main-doeuvre>)
- Des écoles à la recherche de profs : Environ 260 postes d'enseignants sont vacants sur l'ensemble de l'île de Montréal en ce début d'année scolaire (https://www.journaldemontreal.com/2019/09/14/des-ecoles-a-la-recherche-de-profs?fbclid=IwAR0AVBIkDbaUAPCTx_3dUveyO0o8zhdPSRTPU8I4D3HbMq9tVeVXT7DDAz0)
- Agroalimentaire: S.O.S. main-d'œuvre : (<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/201908/09/01-5236910-agroalimentaire-sos-main-doeuvre.php>)
- Le Congrès de la médecine d'urgence en région marqué par la pénurie de main-d'œuvre (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1289883/escoumins-congres-medecine-urgence-manque-travailleurs?depuisRecherche=true>)
- Tim Hortons Restaurants In Quebec Can't Keep Their Employees & Are Closing Down (<https://www.narcity.com/news/ca/qc-en/tim-hortons-in-quebec-closing-over-labour-shortages-at-some-locations>)

Pourquoi une pénurie de main d'œuvre?

- Dénatalité & départs à la retraite
- Une économie florissante et un taux de chômage bas
- Insuffisance de diplômés locaux
- Emplois moins populaires auprès des Canadiens
- Attractivité du Canada
- Réglementation canadienne favorable et avantages offerts dans certains domaines
- Compétition internationale pour attirer des « talents »

Conséquences de la pénurie de main d'oeuvre

- Population ne reçoit pas les services auxquelles elle a droit (éducation, soin de santé, transports...)
- Ralentissement de la croissance économique
- Entreprises doivent refuser des contrats par insuffisance d'employés ou même fermer
- Coûts en hausse pour les entreprises qui deviennent moins compétitives (salaires en hausse...)
- Gaspillage des ressources faute d'employés (agriculture...)

Appel typique d'une entreprise

« J'ai participé à une mission de recrutement en France (au Maroc...au Mexique...en Inde). J'ai fait une offre pour un emploi permanent à une candidate idéale pour le poste.

(A) On a besoin d'elle la semaine prochaine à Montréal, elle arriverait avec sa famille jeudi prochain.

(OU)

(B) Elle est venue comme touriste mais l'agent d'immigration de l'aéroport ne l'a pas laissée entrer au Canada et l'a mise sur le prochain vol de retour.

(OU)

(C) Elle est déjà ici dans nos bureaux et elle travaille bénévolement (ou comme consultante) en attendant qu'on règle les papiers.

Immigration Canada dit qu'elle a besoin d'un permis de travail. Qu'est-ce qu'on doit faire? »



Qui a le droit de « travailler » au Canada?

CITOYENS CANADIENS

RÉSIDENTS PERMANENTS

*(mais pas les candidats
en attente d'une décision...)*

**RÉFUGIÉS / PERSONNES
PROTÉGÉES**
(sauf sur obtention de
permis de travail)

RÉSIDENTS TEMPORAIRES
(selon conditions strictes)

- **Visiteurs** (sauf exceptions a.186 +
visiteurs commerciaux)
- **Étudiants étrangers**
- **Détenteurs de permis de travail
temporaire ou autorisation spéciale**

LÉGENDE

Vert: sans restriction

Jaune: avec
conditions

Rouge: non

SANS STATUT

Définition de « travail »

« Activité qui donne lieu au paiement d'un salaire ou d'une commission,

ou

qui est en concurrence directe avec les activités des citoyens canadiens ou des résidents permanents sur le marché du travail au Canada »

(RIPR, art 1)

Conséquences de « travailler » sans autorisation au Canada

Pour l'entreprise canadienne

- Pénalités sévères (amende et/ou emprisonnement)
- Poursuites civiles par le travailleur étranger.

Pour le travailleur étranger

- Impossible de soumettre une demande moins de 6 mois après la fin du travail ou des études sans autorisation.
- Fausses déclarations sur un fait important ou « une réticence »: interdiction de territoire de 5 ans au Canada.

Mises en situation

(profils fictifs)

Sandrine

- Citoyenne française de 32 ans vivant en France
- Conjointe de fait & 2 enfants
- Ingénieure logiciel de 8 ans d'expérience pour une entreprise internationale
- Contrat de service comme « Conceptrice Cloud » pour sécuriser les données en nuage pour la Banque Dujardin (salaire de 110,000 \$/an)

Leonardo

- Citoyen des Philippines de 33 ans vivant aux Philippines
- Marié & 2 enfants
- Aide-infirmier de 12 ans d'expérience dans un Club de vacances
- Offre d'emploi comme préposé aux bénéficiaires pour les résidences pour personnes âgées du Groupe Morris (salaire de 37,000\$/an)

Parcours de Sandrine et de la Banque Dujardin

Évaluation

- Description de poste au Canada, conditions offertes, durée prévue, lieu du travail.
- Qualifications de la personne (expérience de travail, diplômes, langue, membre association professionnelle...)
- Admissibilité médicale & sécuritaire + refus précédents de visa ou permis? (+ évaluer famille qui accompagne)

Options de travail temporaire (permis de travail)

- Visiteur commercial - Réparations urgentes (séjour selon besoins – 6 mois max à la fois)
- « Talent mondial » (séjour 1 mois max/an) – dispense de permis de travail (gestionnaires / professionnels)
- Accord économique et commercial global (AECG) Canada-Union européenne (séjour de 12 mois max)
- Jeunes professionnels Expérience Internationale Canada (séjour de 2 ans max)
- Volet des talents mondiaux (séjour de 2 ans max)
- Transfert intracompagnie (travailleur spécialisé ou gestionnaire) (séjour de 5 ou 7 ans max)

Procédures

➤ *Délai quelques jours à 2 mois selon option choisie*

Processus

1. Demande d'Autorisation de voyage électronique (AVE)
2. Procédures préalables (Portail de l'Employeur ou demande d'autorisation auprès de Service Canada, demande d'opinion à Immigration Canada...).
Préparation des documents & arguments (qualifications à la catégorie sélectionnée)
3. Présentation de la demande par un agent d'immigration en arrivant à l'aéroport. Prise des biométriques et émission du permis de travail par l'agent si les conditions sont remplies.

Famille qui accompagne

- Conjoint de fait = permis de travail ouvert pour la même durée
- Enfants = fiches de visiteurs et droit étudier primaire / secondaire

Rester de façon permanente au Québec?

Deux options pour les travailleurs:

- Programme de l'expérience québécoise : Francophones + 12 mois travail + Résident Québec
- ARRIMA : Système de pointage (éducation, langue, expérience de travail, formation, âge...)

Parcours de Leonardo et du Groupe Morris

Évaluation

- Description de poste et conditions offertes
- Qualifications de la personne (expérience de travail, diplômes, langue...)
- Admissibilité médicale & sécuritaire + refus précédents de visa ou permis? (+ évaluer famille qui accompagne)
- Fonctions prévues au canada: offre d'emploi et conditions de travail.

Options de travail temporaire (permis de travail)

Processus régulier pour poste à bas salaire (22\$ ou moins):

- 5 procédures complexes à faire :
 - Affichage de poste + Évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT/LMIA) + Certificat de sélection temporaire (CAQ) + Demande de permis de travail et de visa de l'étranger + Visa de sortie des Philippines
- *Délai de traitement de près d'un an*

Restrictions

- Employeur limité à 10% de son effectif en travailleurs étrangers pour des postes à bas salaire
- Frais de traitement du gouvernement significatifs
- Employeur doit payer le transport du pays et retour & fournir hébergement abordable
- Durée : 1 an maximum

Procédures

1. Affichage pendant **au moins 1 mois** selon des conditions strictes dans trois médias qui doivent s'adresser à groupes vulnérables (autochtones, jeunes vulnérables, nouveaux arrivants...).
1. Entreprise soumet à Service Canada et à MIFI les procédures d'autorisation préalables : EIMT + CAQ (**4-8 mois de traitement**)
 - « Légitimité de l'employeur » (états financiers, etc)
 - Formulaire (25-30 pages) – signatures originales sur formulaires du Québec
2. Demande de permis de travail et de visa de l'étranger (**3-8 mois de traitement**)
 - Preuves de qualifications & preuves linguistiques / Preuves d'intention temporaire / Examen médical / Biométries
3. Autorisation de sortie des Philippines (quelques semaines)

Famille qui accompagne

- Épouse n'a pas droit à permis de travail car profession non qualifiée
- Enfants = fiches de visiteurs et droit étudier primaire / secondaire

Rester de façon permanente au Québec?

Deux options pour les travailleurs :

- Programme de l'expérience québécoise : Français exigé
- ARRIMA : Système de pointage (éducation, langue, expérience de travail, formation, âge...)

RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES

Embauche des travailleurs étrangers
temporaires

Régime de conformité des employeurs

Les employeurs peuvent faire l'objet d'une inspection pour trois motifs :

- il existe des raisons de douter de la conformité de l'employeur (c'est-à-dire un renseignement a été reçu)
- l'employeur avait déjà été reconnu comme non conforme
- l'employeur a été choisi au hasard

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/conformite-employeurs.html>

Pouvoir d'enquête

Les enquêteurs d'ESDC/Service Canada ont le pouvoir :

- de réaliser des visites sur place sans mandat avec ou sans préavis;
- d'interviewer les employeurs sur les conditions de travail du travailleur étranger;
- d'interviewer tout employé embauché par l'employeur (avec consentement et ce sans la présence de l'employeur);

Visite de sites par des enquêteurs

Lors des visites sur place, les enquêteurs d'EDSC/Service Canada peuvent :

- prendre des copies des documents à des fins d'examen;
- prendre des photos, vidéo ou audio;
- examiner quoique ce soit sur les lieux en lien avec les conditions associées à l'inspection
- Utiliser un ordinateur pour examiner un document pertinent
- interviewer l'employeur et les travailleurs

Conséquences de non-conformité

Conséquences de la non-conformité pour des employeurs à la suite d'une inspection, relativement à une infraction :

- avertissement
- sanction de 500 \$ à 100 000 \$ pour chaque infraction, jusqu'à un maximum d'un million de dollars par employeur sur une année
- nom, adresse avec les détails associés aux infractions commises et aux conséquences imposées affichés sur le site d'[IRCC](#)
- révocation ou suspension de toute EIMT déjà délivrée

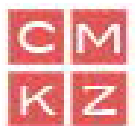
Défis pour faire venir travailleurs étrangers

- Complexité, durée, coûts et incertitude des procédures d'immigration particulièrement pour les travailleurs peu spécialisés ou « bas salaires »
- Reconnaissance des diplômes & qualifications (expérience, langue...)
- Intégration une fois arrivés au pays

CMKZ

CMKZ (Colas Moreira Kazandjian Zikovsky) est un cabinet spécialisé en droit des affaires et du commerce international dont la vision commune est de ***conseiller ses clients globalement, tout en les guidant localement***. Ses avocats cumulent plusieurs décennies d'expérience pour servir les besoins d'une clientèle provenant de tous les continents et tous les secteurs.

En IMMIGRATION, nous desservons des individus et familles souhaitant séjourner de façon temporaire ou permanente au Canada et des entreprises canadiennes qui souhaitent faire venir l'expertise étrangère dont elles ont besoin pour leurs activités.



Merci



Mélanie Couture

Avocate | Attorney

T 514 789-3755 | mcouture@cmkz.ca

2020, boul. Robert-Bourassa #1920, Montréal, QC,
H3A 2A5, Canada